

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1026

présenté par  
M. Questel, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« le cas des majorations »

les mots :

« les cas de majoration ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.